



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 25

Samedis 1^{er} et 8 juillet 2017 - 88^e année

Sommaire

110 JUL. 2017

S'informer

Le zoom de la rédaction

Politiques publiques / Stéphane Travert, nouveau ministre de l'Agriculture p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 5

L'actualité en régions p. 6

Hauts-de-France / Rencontre d'affaires bois à Arras

Pays de la Loire / Un programme immobilier mixte vise la certification Passivhaus

Nouvelle-Aquitaine / Le centre de R&D Canoë réceptionne son nouveau bâtiment

Bretagne / Des aides financières et techniques pour pérenniser la forêt

Exposition

Auvergne-Rhône-Alpes / 2^e Sommet de la forêt et du bois :

les forestiers réunis au pied des volcans p. 8

Comprendre

Dossier séchage

Séchage : le marché amorce une reprise p. 12

Sciages feuillus / Margaritelli innove avec l'étuvage-séchage de ses lamelles . . p. 16

Séchage traditionnel / Cathild, 35 ans de Ligna :

"L'essentiel est invisible dans un séchoir" p. 19

Séchage sous vide / Séchoirs sous vide Eberl :

encore plus d'économie et la commande à distance p. 20

Bois-énergie / Technologies de séchage des plaquettes

et du bois-bûche en containers Lauber p. 21

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF / Belle remontée du hêtre de montagne à Crançot dans le Jura . . p. 22

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 32

Avec ce numéro, le Cahier du bois-énergie n° 76

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
 Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 - **Abonnements** : France (1 an) 112 €
 Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176 - 00026810401 - 68
 Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

Franc-parler

Déconnecté du terrain

Un rapport européen portant sur les critères de durabilité de la biomasse forestière est paru le 8 juin. En dressant une liste de types de biomasses considérés comme plus ou moins durables, il préconise qu'une partie de cette matière première ne soit plus (immédiatement en tout cas) disponible pour alimenter les besoins en bois-énergie.

Les professionnels du secteur de la forêt n'ont pas manqué de réagir, reprochant à juste titre à l'auteur du rapport, le député européen Bas Eickhout, d'avoir œuvré sans prendre la peine de consulter les principaux intéressés. La Fédération des forestiers privés de France reproche ainsi au député d'avoir établi sa liste arbitrairement, en faisant fi des législations nationales et européennes existantes sur la gestion durable des forêts.

Elle pointe ensuite le risque de rompre le cercle vertueux de la complémentarité des usages en forêt, soulignant que les forestiers ont besoin de débouchés complémentaires comme la biomasse pour conduire une sylviculture durable au profit de bois à destination de haute valeur ajoutée. La Fédération, enfin, estime que les propositions envisagées dans ce rapport mettraient en danger toute offre de biomasse durable de l'UE pour le secteur de la bioénergie qui représente aujourd'hui 95% de la biomasse provenant des forêts européennes. Il semble en effet important pour l'UE de rester un leader sur le climat et de défendre une politique judicieuse fondée sur les faits, en particulier à l'heure où les Etats-Unis quittent l'Accord de Paris.

Ce rapport constitue donc, hélas, un exemple supplémentaire d'une initiative politique déconnectée de la réalité du terrain. Outre les conséquences néfastes pointées par les professionnels de l'amont, on peut aussi évoquer, plus en aval, des répercussions possibles se traduisant par une intensification des tensions persistantes pesant sur les approvisionnements des producteurs de panneaux.

Montée en puissance du bois-énergie dans les logements sociaux ?

11⁰ JUL. 2017

Sommaire

- Edito p. 3
- Le logement social en France p. 4
- L'énergie dans les logements sociaux p. 6
- Les bailleurs sociaux, acteurs clés de la densification des réseaux de chaleur p. 13
- Lozère Habitations : le quartier de Fontanilles à Mende (Lozère) chauffé au bois depuis 1984 p. 15
- Logisens : une chaufferie bois pour le chauffage de bâtiments neufs et existants à Arpajon-sur-Cère (Cantal) p. 16
- Espacil Habitat : rénovation BBC et chaudière aux granulés de bois à Maen Roch (Ille-et-Vilaine) p. 18

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service forêt, alimentation et bioéconomie) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Nous remercions pour leur contribution : Marc MAINDRAULT (Debat / Best Energies), Jean-François CHABERT (Lozère Habitations), Christelle BOUT (CCI de la Lozère), Daniel DAYRAL (Logisens), Damien PUECH (Bois Energie 15 et Méthanisation), Thibault GARRIC (Espacil Habitat). Mise en page par la rédaction du Bois International.

La France compte près de cinq millions de logements sociaux, dont plus de 80% d'appartements : - 60% d'entre eux sont chauffés par une installation en pied d'immeuble ou desservis par un réseau de chaleur urbain ;

- 40% sont équipés d'une chaudière individuelle ou de convecteurs électriques.

Le bois est la source d'énergie d'environ 300.000 logements (6% du collectif), par le biais du chauffage urbain dans la très grande majorité des cas. Ce chiffre est significatif mais encore trop faible au regard des objectifs de la loi sur la transition énergétique et du potentiel représenté par le parc de logements HLM encore chauffé par des énergies fossiles ou fissiles (gaz, collectivement ou par des chaudières murales, fioul / propane en milieu rural et électricité).

Le passage au bois-énergie des collectifs gaz doit être privilégié, à partir d'une chaufferie dédiée à un ensemble immobilier ou via un réseau de chaleur. Ce sont en effet des options assez faciles à mettre en œuvre par les gestionnaires, surtout dans le second cas. **Toutefois, il ne faut pas écarter par principe les logements en individuel gaz ou en tout électrique, trop souvent considérés comme "captifs" de leur mode de chauffage.** Vu l'écart entre le prix du MWh renouvelable, livré par un réseau de chaleur notamment (grâce aux subventions à l'investissement et à la TVA à taux réduit) et les prix beaucoup plus élevés du gaz sortie chaudière d'appartement ou du chauffage électrique que supportent les locataires, une étude au cas par cas s'impose. Le différentiel entre solutions centralisées et décentralisées permet de financer, en les amortissant sur une vingtaine d'années, les travaux dits secondaires : colonnes montantes / liaisons palières et modules hydrauliques d'appartement, auxquels s'ajoutent les radiateurs à eau chaude dans le cas du tout électrique. C'est une opération qui peut s'avérer blanche pour le bailleur social, avec le recours éventuellement à un tiers investisseur, en permettant une baisse substantielle des charges pour le locataire.

Une réflexion urgente est à engager entre les pouvoirs publics, les bailleurs sociaux et leur fédération professionnelle (Union Sociale pour l'Habitat) afin de conforter le développement du bois-énergie dans les différentes configurations précitées. A l'exemple de réalisations pionnières, comme celle de Vitry-le-François qui remonte à plus de 30 ans, lesquelles ont suscité des émules, mais insuffisamment, compte tenu de leur bilan à tous égards positif.

Serge DEFAYE
DEBAT/CIBE